Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 4 JUIN 2024

PRESENTS :
M.M.CAPRASSE, Bourgmestre-Président;
J.DEVILLE, M.KNODEN, P.CARA, J.GUILLAUME, Echevins;
C.FETTEN, C.PHILIPPART, M.PHILIPPE, A.LAMBORELLE, A-S.GADISSEUX, N.GERADIN, V.PENOY, C.CRINS, F. MATHURIN, P. DUBUISSON, F. MARVILLE, M. BUYTAERT, Conseillers communaux
J-Y BROUET, Directeur général

Projet de délibération

OBJET : Motion – « Houffalize, Commune antifasciste »

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment son article L1122-30;

Considérant la montée en puissance de l'extrême droite dans notre pays ;

Considérant qu'elle se manifeste également dans notre province avec des rassemblements, des affichages dans certaines communes et des candidats pour la chambre ;

Considérant qu'il est impératif de faire front à l'extrême droite et au fascisme ;

Considérant que notre région se revendique terre de démocratie, certes perfectible mais terre de Droits ; que les idées d'extrême-droite n'ont pas leur place ;

Considérant que Houffalize se constitue comme étant une Commune antifasciste, antiradicaliste et antiextrémiste ;

Considérant qu'il est essentiel de maintenir et de pérenniser l'adhésion de la Commune de Houffalize aux TERRITOIRES DE LA MÉMOIRE, de profiter de ce centre d'éducation à la résistance et à la citoyenneté ;

Considérant que la prise d'une motion sensibilise mais aussi engage moralement les autorités publiques de la Commune de Houffalize à résister au retour de l'extrême droite sur son territoire et partant ailleurs en faveur d'une société démocratique, libre et solidaire ;

Par ces motifs ;
Sur proposition du Collège Communal et après en avoir délibéré,
Par oui, abstention et opposition

Décide d'appliquer les mesures suivantes :

Empêcher par tous les moyens légaux la diffusion de propos incitant à la haine, au racisme, à l'antisémitisme, au sexisme, à l'islamophobie, à la discrimination relative à l'orientation sexuelle ou de

genre, à l'origine sociale, des propos ouvertement fascistes et xénophobes, sur le territoire de Houffalize ;

Appliquer par conséquent, en toute communication, le principe du « cordon sanitaire médiatique », en ne donnant pars la parole ou un quelconque espace d'expression médiatique à l'extrême droite, à ses propos ou à ses représentants ;

Engager les services compétents à prendre en considération tous les signaux d'incitation à la haine, au racisme, à l'antisémitisme, au sexisme, à l'islamophobie, aux discriminations liées à l'orientation sexuelle, au genre, à l'origine sociale, ouvertement fascistes et xénophobes et engager, tout en respectant le cadre juridique national et communal, toute procédure administrative et judiciaire possible pour empêcher la diffusion de ces propos sur le territoire de Houffalize ;

Etablir le canal de communication privilégié afin que les membres de la Coalition antifasciste de la province puisse informer les autorités communales de l'organisation et de la tenue de tout événement susceptible d'inciter à la haine, au racisme, à l'antisémitisme, au sexisme, à l'islamophobie, aux discriminations liées à l'orientation sexuelle, au genre, à l'origine sociale, ouvertement fasciste et xénophobe, sur le territoire de Houffalize ;

S'engager à interdire ce type d'événement par arrêté motivé du Bourgmestre ;

Soutenir et promouvoir les initiatives prises par le collectif antifasciste luxembourgeois dans le cadre du devoir de mémoire de la résistance face à l'Allemagne nazie, au fascisme et à l'extrême droite ;

Impliquer la jeunesse et la sensibilisant aux dangers de l'extrême droite, à l'histoire des migrations afin de promouvoir le vivre ensemble, par des actions citoyennes dans les écoles où la Commune est le pouvoir organisateur, et ce en partenariat avec les associations membres du collectif antifasciste luxembourgeois ;

Inciter auprès des autorités formatives sur le caractère essentiel – dans la formation des travailleurs et travailleuses de la fonction publique – d'exercer en toutes circonstances ces fonctions de manière juste et égalitaire, vis-à-vis de tou.te.s les citoyen.ne.s sans discrimination d'origine, de genre, de classe, de statut de séjour… Les pensées d'extrême-droite n'ont pas leur place dans notre société et encore moins au sein des services publics ;

Soutenir, promouvoir et communiquer les actions du collectif antifasciste luxembourgeois, visant à faire de Houffalize une Commune antifasciste.

Charge le Collège communal de communiquer cette motion au collectif antifasciste luxembourgeois.

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
(s)J-Y. BROUET

Le Président,
(s)M.CAPRASSE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur Général,
J-Y.BROUET

Le Bourgmestre,
M.CAPRASSE

Projet de délibération